



Les miels sous SIQO : entre adhésion de la part des apiculteurs et difficultés de développement

En additionnant AOP et IGP, le registre des indications protégées de l'Union européenne reconnaît 3833 productions au total. Né en France en 1935 pour protéger les vins de la fraude, ce modèle de protection s'est développé essentiellement dans les 5 pays du sud de l'Europe pour couvrir 9 familles de produits agricoles et agroalimentaires.

Selon l'INAO, En 2025, la France compte 1 077 produits bénéficiant d'un ancrage territorial et d'une protection : 85% d'entre eux sont des produits des filières vins, fromages et viandes. La filière épicerie et boissons sans alcool compte 51 produits sous SIQO dont 7 pour le miel.

Contrairement à ces démarches qui sont par définition collective (création d'une ODG), la certification Agriculture biologique est une démarche individuelle complémentaire qui s'additionne aux autres SIQO pour apporter accroître la valorisation des produits.

Recensement et proposition d'une typologie

En 2024, l'apiculture française compte 7 signes officiels de qualité (AOP, IGP, Label Rouge) auxquels s'ajoute le règlement Agriculture Biologique qui, s'appuyant sur une seule logique de pratiques, peut venir en ombrelle au sein des 7 autres démarches.

La logique de développement des SIQO est liée à celle des territoires, synonyme d'une typicité du miel ou le plus souvent des miellées qui y sont produites. C'est bien le toponyme qui sera le facteur clé de l'identification du produit et servira d'indicateur clé pour sa protection.

Outre l'antériorité des démarches, c'est avant tout l'importance de l'ancrage du SIQO au sein de son territoire et le nombre d'apiculteurs adhérents et/ou le tonnage certifié qui pourraient servir de clé à une classification qu'on pourrait détailler comme suit :

- **Type 1** : les plus anciens avec un nombre d'adhérents et un tonnage significatif. Trois démarches et cinq référentiels : AOC Miel de Corse (160 apiculteurs), IGP Alsace (20) et ensemble des miels sous SIQO de Provence (290 apiculteurs) ;
- **Type 2** : IGP Miels des Cévennes et AOP Miel de Sapin des Vosges viennent compléter le tableau avec pour chacune entre 25 à 30 apiculteurs adhérents ;
- **Type 3** : les deux projets d'IGP actuellement sous Protection Nationale Transitoire (PNT), à savoir Miel de Tilleul de Picardie et Miel des Landes. En date du 11 novembre 2025, La dénomination « Miel de tilleul de Picardie » a été officiellement reconnue en IGP par la publication du règlement d'exécution au Journal officiel de l'Union européenne.

En 2026, la filière apicole comptera donc 9 référentiels ancrés dans 7 territoires proposant une gamme riche de plusieurs dizaines de miels poly floraux et mono floraux. S'y ajoute les miels biologiques qui peuvent exister en tant que tels mais aussi venir en accompagnement des miels sous référentiels territoriaux.

Les autres pays européens disposent également de miels sous SIQO. Ainsi, en Italie et en Espagne par exemple, la diversité des miels mono floraux avec une forte typicité liée aux formations végétales spécifiques et à la diversité des territoires a permis un développement de miels sous SIQO, en quasi-totalité sous le référentiel AOP :

Pays	Gamme de miels SIQO				Total
	AOP	IGP	LR	PNT	
France	2	4	2	1	9
Espagne	6	1	-	-	7
Italie	3	1 (projet)	-	-	4

Bilan 2024 : le changement climatique impacte lourdement le tonnage récolté

Sur la base des enquêtes réalisées auprès des 7 ODG, le tonnage total certifié des 7 référentiels (AOP, IGP, Label Rouge) passe en dessous de la barre des 1 000 tonnes : 985,5 tonnes soit -35 % par rapport à 2023 ce qui représente seulement 4,6 % de la récolte nationale, estimée à 21 585 tonnes. Il faut remonter pratiquement dix ans en arrière pour trouver un tonnage aussi faible.

À l'exception de l'AOC Miel de Corse qui, jouant sur une large palette de différentes miellées produites au sein de la diversité territoriale de l'île, tire son épingle du jeu, tous les autres SIQO affichent des reculs de l'ordre de 30 % (IGP Miel de Provence) à 60 % (IGP Miel d'Alsace).

Le tonnage des miels en AB s'effondre aussi avec seulement 2 611 tonnes soit -42 % et un poids relatif de 12,1 % au sein de la récolte. Le seul facteur explicatif est le rendement par ruche qui est passé de 24 kg en 2023 à seulement 14,6 kilos en 2024 soit une baisse de 39 %. Selon l'Agence Bio, le nombre d'apiculteurs ayant la certification bio est de 1 400 en 2024 et comme en 2023, et une centaine d'apiculteurs sont en conversion.

La forte hétérogénéité des récoltes selon les miellées s'explique par les anomalies climatiques observées au printemps et en été, les deux saisons clés pour l'apiculture. Ces perturbations ont touché différemment les territoires concernés, provoquant un effondrement de la production. Le rendement par ruche reste le premier facteur explicatif, le nombre total de ruches en hivernage étant plus ou moins stable.

À noter également : la multiplication des stress climatiques menace les peuplements de sapin pectiné (*Abies alba*) qui sont le support de miellées spécifiques : si *Abies alba* résiste encore dans les Vosges (AOP Miel de sapin des Vosges), les peuplements du Massif central sont durement affectés par la hausse des températures et la faiblesse des précipitations.

Référentiel	Tonnes 2024	Variation 2024 vs 2023	Nombre d'apiculteurs
AOP miel de Corse	280,7t	3,2 %	159
IGP miel des Cévennes	25t	-39,9 %	25
IGP miel de Provence	443t	-30,4 %	
Label rouge miel de lavande et de lavandin de Povence	138t	-50,7 %	289
Label rouge miel toutes fleurs de Povence	25t	-50,4 %	
IGP miel d'Alsace	73,8t	-63,1 %	20
AOP miel de sapin des Vosges	0t	-100 %	43
Total AOC, IGP, Label Rouge	985,5t	-34,5 %	536
Miel certifié Agriculture Biologique	2 611t	-42 %	1 492
Total du tonnage des miel sous référentiel	3 596,5t	-40,1 %	
En % de la récolte française	16,7 %	-17,1 %	

Sources : Entretiens avec les 7 ODG, juin 2025.



LE MARCHÉ DU MIEL

ANALYSE DES ÉCHANGES EN 2024 ET ÉVOLUTIONS SUR LA DERNIÈRE DÉCENNIE

Les enjeux

La faiblesse des tonnages produits en 2024 est due à des facteurs exogènes au réseau des ODG : l'attractivité des SIQO reste positive avec pour tous pratiquement une stabilité du nombre d'apiculteurs adhérents et souvent un rajeunissement de la pyramide âges. Les démarches miel sous SIQO regroupe 540 apiculteurs auxquels s'ajoutent les 1 500 sous le référentiel AB.

Du coup, un redressement est possible sinon fort probable pour l'année en cours 2025, la météo du premier semestre ayant permis de belles miellées, en particulier dans le nord-est de la France.

Les initiatives commerciales initiées par certains SIQO (par exemple AOP Corse, IGP Cévennes, PNT Miel des Landes) méritent d'être développées et soutenues :

- **Animation et valorisation des miels par les chefs restaurateurs** via des recettes gastronomiques du territoire (cahier des recettes corses à base de miel AOP, ODG Miele di Corsica) ;
- **Prospection commerciale en dehors du territoire de production.** Le plus souvent les marchés locaux sont saturés et le SIQO subit la concurrence des miels locaux qui, sans adhésion à la démarche collective, viennent les concurrencer. Le projet consiste à aller chercher la valeur ajoutée en dehors du territoire de production pour valoriser auprès d'une clientèle nouvelle (Paris et grandes métropoles) les composantes d'image positive de l'origine certifiée. Les démarches initiées dans ce sens par deux SIQO ont enregistré des résultats encourageants ;
- **Le choix du « push » s'impose** même si des référencements par les enseignes de la GMS ne sont pas exclure (pull). Carrefour avait ainsi référencé le miel AOP de Corse dans sa gamme « Reflets de France ».

Mais, si les ODG peuvent prendre des initiatives pour animer la gamme de produits, elles n'ont ni la légitimité ni les moyens pour développer une stratégie commerciale, celle-ci restant l'apanage des apiculteurs ou de leur regroupement (GIE, OP).

Enfin, l'étude de l'Institut CSA réalisée à l'automne 2024 à la demande d'InterApi a identifié les principaux critères qui pourraient inciter le consommateur à acheter plus de miel. Si les deux items concernant le prix (un prix plus attractif, plus de promotions) arrivent respectivement en 1^{re} et 3^e position, l'item Label reconnu avec 13 % des réponses est en 4^e position derrière plus de visibilité sur l'origine.

Le marché du miel : analyse des échanges en 2024 et évolutions sur la dernière décennie

Cette étude propose une lecture en six volets du marché du miel en 2024, en croisant les dynamiques françaises, européennes et mondiales autour des importations, des prix et des accords de libre-échange.

InterApi, l'interprofession des produits de la ruche, a confié à Jacques Combes, ingénieur agroéconomiste et consultant indépendant, la réalisation de l'analyse du marché du miel en France et à l'international pour l'année 2024.

Cette étude s'appuie sur les données issues de trois principales sources concernant le « miel naturel » : les douanes françaises, Eurostat (échanges intra et extra-européens) et l'Office for National Statistics pour inclure le Royaume-Uni dans le périmètre analysé.

Les données des douanes françaises permettent d'identifier l'origine des miels, qu'ils soient importés directement de pays tiers ou via un pays de l'Union européenne lorsqu'il s'agit d'un simple transit. Les prix sont calculés à partir du rapport entre la valeur et le volume (en €/kg), correspondant à la valeur en douane, à laquelle s'ajoutent les droits de douane pour estimer le prix sur le marché français.

Au-delà d'un état des lieux des volumes et prix des échanges en 2024, l'analyse met également en évidence les dynamiques temporelles, avec une comparaison par rapport à 2023, ainsi qu'un recul sur les évolutions observées au cours des 5 à 10 dernières années.

ENSEMBLE, FAIRE AVANCER LA FILIÈRE APICOLE

InterApi, l'interprofession des produits de la ruche, a été créée en 2018 et reconnue officiellement en 2019. Elle rassemble l'ensemble des acteurs de la filière apicole : apiculteurs, conditionneurs, distributeurs et fabricants de matériel.

Sa mission : fédérer, représenter et défendre leurs intérêts, notamment en améliorant la connaissance et la transparence du marché, afin de garantir des conditions d'exercice durables et une rémunération équitable pour chaque maillon de la filière.



Interprofession des
produits de la ruche

www.interapi.fr

InterApi 97 boulevard Pereire 75017 Paris